



MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-MAURICE

1470, rue Notre-Dame, Saint-Maurice (QC) G0X 2X0
Téléphone : (819) 374-4525
Courriel : municipalite@st-maurice.ca

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-MAURICE
M.R.C. DES CHENAUX**

RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-661

Règlement numéro 2026-661 modifiant le règlement de zonage numéro 2009-489 afin de modifier les zones 220-R et 221-R (secteur Neault)

1. Titre et numéro du règlement

Ce règlement est intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 2009-489 afin de modifier les zones 220-R et 221-R (secteur Neault) ». Il porte le numéro 2026-661.

2. Objet du règlement

Ce règlement a pour but d’agrandir la zone 221-R à même une partie de la zone 220-R par l’ajout du lot 6 480 226.

Par cette modification, les usages :

- Groupe « Habitation multifamiliale », de la classe d’usage « Résidentielle ». Le nombre de logements maximal est fixé à 3;
- Groupe « Service professionnel et personnel », de la classe d’usage « Commerce et service »;

Seront dorénavant autorisés sur le lot 6 480 226 (partie agrandie de la zone 220-R). En pratique, cette modification autorisera, sur ce lot, la continuité des habitations multifamiliales (pour un maximum 3 logements) qui sont déjà autorisées sur la rue Neault.

La grille de spécifications de la zone 221-R, annexée au présent règlement, indique les usages autorisés, les normes relatives aux bâtiments ainsi que les dispositions particulières applicables dans cette zone.

3. Modification des zones 220-R et 221-R

La zone 221-R est modifié par l’ajout du lot du lot 6 480 226. La zone 220-R est réduite en conséquence.

Le plan de zonage 2026-661, annexé au présent règlement, illustre la nouvelle délimitation des zones 220-R et 221-R.

4. Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

GÉRARD BRUNEAU
Maire

STÉPHANE LAROCHE
Directeur général et greffier-trésorier

Avis de motion :	9 février 2026
Dépôt du projet de règlement :	9 février 2026
Adoption du projet de règlement :	9 mars 2026
Assemblée publique de consultation :	13 avril 2026
Adoption du second projet de règlement :	13 avril 2026
Adoption du règlement :	11 mai 2026
Entrée en vigueur :	

Copie certifiée conforme,
extrait du Livre des Délibérations
et donnée à Saint-Maurice,

Ce 12^e jour du mois de mai 2026.

Stéphane Laroche
Directeur général et greffier-trésorier